

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Entrée en vigueur : 15 juin 2016  
Remplace l'édition du : 13 octobre 2015  
Date de distribution : 15 juin 2016

---

**NOM COMMERCIAL**  
ZOLTEK™ OX

---

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

<b>Nom du produit</b>	ZOLTEK™ OX
<b>Synonymes</b>	OPAN, OPF
<b>Famille chimique</b>	Fibre de polyacrylonitrile (PAN) oxydé ou stabilisé
<b>Description du produit</b>	Fibres continues de précurseur

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**1.2.1 Utilisations pertinentes** Applications industrielles

**1.2.2 Utilisations déconseillées** Aucune connue

### 1.3 Informations du fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société</b>	Zoltek Corporation 3101 McKelvey Rd. St. Louis, MO 63044 (314) 291-5110 www.zoltek.com
----------------	--

<b>Demande de renseignements par courriel</b>	<a href="mailto:sds@zoltek.com">sds@zoltek.com</a>
---	--

**1.4 Numéro de téléphone d'urgence** +1 (314) 291-5110 8h-17h / M-F

## ARTICLE 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Article

#### 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classifié

#### 2.1.2 Classification selon le règlement N° 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger Aucun  
Phrases R Aucun

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Marquage selon le règlement 67/548/CEE ou 1994/45/CE

Symboles de danger Aucun  
Phrases R Aucun  
Phrases S Aucun  
Marquage spécial Sans objet

Le produit est inoffensif et ne requiert donc pas d'étiquette d'avertissement de danger, conformément aux directives CE et HazCom de l'OSHA

### 2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Consultez la SECTION 10

Dangers pour la santé humaine Consultez la SECTION 11

**Œil** Rincer les yeux avec de l'eau durant 15 minutes.

**Peau** Laver soigneusement les zones touchées avec du savon et de l'eau.

**Inhalation** Sortir de la zone de poussière et aller à l'air frais.

Dangers pour l'environnement Consultez la SECTION 12

Autres dangers -

### SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

<b>3.1 Type de produit</b>	Article	
<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Poids en %</b>
Fibre de polyacrylonitrile (PAN) oxydé ou stabilisé	308060-39-1	100

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins

<b>Informations générales</b>	Sans objet
<b>Inhalation</b>	Sortir de la zone de poussière et aller à l'air frais.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver soigneusement les zones touchées avec du savon et de l'eau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux avec de l'eau durant 15 minutes.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion volontaire, consulter un médecin.

#### 4.2 Symptômes et effets principaux, aigus et retardés

#### 4.3 Indication relative aux soins médicaux immédiats et traitements spéciaux

Aucune donnée disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Produits d'extinction

<b>Produits d'extinction appropriés</b>	Produits et procédures normaux de lutte contre l'incendie
<b>Produits d'extinction inappropriés</b>	-

#### 5.2 Risques particuliers découlant de la substance ou des produits

Après un chauffage intense, du CO<sub>2</sub>, du CO et une quantité minime de NO<sub>x</sub>, HCN et H<sub>2</sub>O peuvent être libérés

#### 5.3 Conseils pour les pompiers

Appareil respiratoire autonome (ARA)

## **SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**6.1.1 Pour le personnel non responsable des urgences** Sans objet

**6.1.2 Pour les intervenants d'urgence** Sans objet

**6.2 Précautions environnementales** Sans objet

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**6.3.1 Pour le confinement** Sans objet

**6.3.2 Pour le nettoyage** Sans objet

**6.4 Référence à d'autres sections** Équipement de protection individuelle (EPI)

Consultez la SECTION 8

Consignes de mise au rebut

Consultez la SECTION 13

## **SECTION 7 : Manipulation et entreposage**

**7.1 Précautions pour une manipulation sûre** Gardez l'emballage scellé, à l'écart de la saleté et l'humidité. Évitez l'exposition au soleil.

**7.2 Conditions pour un entreposage sûr, y compris les incompatibilités** Aucune

**7.3 Utilisation(s) prévue(s) spécifique(s)** Consultez la SECTION 1.2

## **SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle** Aucune

### **8.2 Contrôle de l'exposition**

**8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Extraction locale pour l'élimination des poussières en suspension

Douche oculaire d'urgence

<b>8.2.2</b>	<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>8.2.2.1</b>	<b>Protection oculaire et faciale</b>	Lunettes de sécurité
<b>8.2.2.2</b>	<b>Protection de la peau</b>	
	<b>Protection des mains</b>	Choisir des gants appropriés pour protéger les mains contre les risques spécifiques au lieu de travail.
	<b>Autre protection de la peau</b>	Sans objet
<b>8.2.2.3</b>	<b>Protection des voies respiratoires</b>	Pratiques d'hygiène industrielle normales (masque à poussière) en cas de taux de poussières élevés dans l'air.
<b>8.2.2.4</b>	<b>Risques thermiques</b>	Sans objet
<b>8.2.3</b>	<b>Contrôle de l'exposition environnementale</b>	voir les SECTIONS 6 et 7

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Solide
<b>Odeur</b>	Non déterminée
<b>pH</b>	Non déterminée
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminée
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b>	Non déterminée
<b>Point d'éclair</b>	Non déterminée
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminée
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non déterminée
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non déterminée
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminée
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminée
<b>Poids spécifique (densité relative)</b>	≥1,35 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Eau</b>	Non soluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet
<b>Température d'auto-inflammation</b>	670 °C
<b>Température de décomposition (dans l'air)</b>	500 °C
<b>Viscosité</b>	Sans objet
<b>Propriétés explosives :</b>	Sans objet
<b>Propriétés d'oxydation</b>	Sans objet

**9.2 Autres informations** Sans objet

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Consultez la SECTION 10.3
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Non déterminée
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Consultez la SECTION 7
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Consultez la SECTION 10.3
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	La combustion produit du CO <sub>2</sub> , du CO et une quantité minime de NO <sub>x</sub> , HCN et H <sub>2</sub> O.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucune donnée disponible
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Consultez la Section 4.
<b>Lésion/irritation oculaire grave</b>	Consultez la Section 4.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Consultez la Section 4. Aucune donnée disponible (sensibilisation cutanée)
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune donnée disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune donnée disponible
<b>STOT-exposition unique</b>	Aucune donnée disponible
<b>STOT-expositions répétées</b>	Aucune donnée disponible
<b>Danger d'aspiration</b>	Pas de danger d'inhalation

## SECTION 12 : Informations écologiques

<b>12.1 Toxicité</b>	Aucune donnée disponible
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible
<b>12.5 Résultats de l'évaluation de PBT et nPvB</b>	Aucune donnée disponible
<b>12.6 Autres effets nocifs</b>	Données écologiques non disponibles

## SECTION 13 : Consignes de mise au rebut

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Décharges - approuvées industriellement. Ne pas incinérer. Si nécessaire, consulter les agences locales, étatiques et fédérales avant la mise au rebut de cette matière.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Consultez la SECTION 14.2

### 14.2 Nom de désignation officielle des Nations Unies

pas de marchandises dangereuses

ADR/RID (terrestre)  
ADN (navigation intérieure)  
IMDG (maritime)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Consultez la SECTION 14.2

### 14.4 Groupe d'emballage

Consultez la SECTION 14.2

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Consultez la SECTION 14.2

### 14.6 Précautions particulières destinées à l'utilisateur

consultez les SECTIONS 6 à 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au Recueil IBC

pas de marchandises dangereuses

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation relatives à la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

#### Proposition 65 de la CA

AVERTISSEMENT : ce produit contient un produit chimique connu dans l'État de Californie pour causer le cancer :

Diéthanolamine (CAS 111-42-2), à l'état de trace (impureté)

#### Statut selon la Toxic Substances Control Act (TSCA)

Ce produit est conforme à la TSCA

### 15.2 Évaluation de l'innocuité chimique

N'a pas été effectuée

## ARTICLE 16 : Autres informations

### 16.1 Date de révision :

15 juin 2016, CN #1389

### 16.2 Révision précédente :

13 octobre 2015, CN #1340

### 16.3 Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, étiquetage et emballage  
CEE = Communauté économique européenne  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées  
Code IBC = Code International pour la Construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires  
OSHA = Occupational Safety and Health Administration  
PBT = substances persistantes, bioaccumulables et toxiques  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

### 16.4 Clause de non-responsabilité

*Ces informations sont fournies sans aucune garantie, explicite ou implicite, excepté qu'elles sont exactes à la connaissance de Zoltek Companies, Inc. Les informations présentées dans cette fiche se rapportent uniquement à la matière spécifique désignée dans les présentes. Zoltek Companies, Inc. décline toute responsabilité légale pour l'utilisation ou la confiance accordée à ces données. L'utilisateur doit examiner toute recommandation dans le contexte spécifique de l'utilisation prévue pour déterminer le caractère approprié.*